

Septembre 2020

## Objet : Le BSIF annonce la levée de la suspension des paiements de valeurs de transfert

À l'intention des participants au volet à prestations déterminées du Régime,

Nous sommes heureux de vous annoncer que le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a avisé Postes Canada qu'il a levé la suspension temporaire quant aux paiements de valeurs de transfert hors des régimes de retraite fédéraux, permettant ainsi la reprise des paiements de valeurs de transfert du Régime de retraite de Postes Canada (le Régime).

Selon la restriction que le BSIF avait imposée, Postes Canada n'était pas autorisée à faire des transferts forfaitaires hors du Régime au cours de la période allant du 27 mars au 30 août 2020. J'avais informé les participants au Régime de cette restriction dans ma lettre datée du mois de mai 2020.

Le Centre du régime de retraite de Postes Canada a commencé à communiquer avec les participants au Régime qui ont pu être touchés pendant cette période. Il prévoit téléphoner à environ 100 participants qui ont quitté la Société au cours des derniers mois et qui étaient admissibles à une valeur de transfert.

### Que dois-je faire maintenant?

Si vous êtes un **participant au Régime dont le versement de la valeur de transfert a été retardé en raison de la restriction du BSIF**, vous n'avez aucune mesure à prendre pour le moment. Le Centre du régime de retraite de Postes Canada a peut-être déjà communiqué avec vous. Si ce n'est pas le cas, vous recevrez un appel au cours des prochains jours. Si vous vous comptez parmi ces participants et que vous n'avez toujours pas reçu d'appel dans un délai d'une semaine suivant cette lettre, veuillez communiquer avec le Centre du régime de retraite.

### Pourquoi le BSIF a-t-il accordé son consentement aux transferts à ce moment-ci?

La suspension des paiements de valeurs de transfert a été introduite à titre de mesure temporaire en réponse à l'impact négatif de l'aggravation de la situation du COVID-19 sur la solvabilité des régimes de retraite, et ce, principalement en raison de la volatilité accrue des marchés boursiers.

Le BSIF surveille la situation des marchés ainsi que le ratio de solvabilité estimatif des régimes de retraite fédéraux. Si la volatilité du marché reste élevée, la reprise suivant le creux du marché de la mi-mars a généralement été soutenue et les ratios de solvabilité se sont améliorés.

Par conséquent, le surintendant n'est plus d'avis que tous les paiements de valeur de transfert ou tous les achats de rente nuiront à la solvabilité des régimes de retraite et a déterminé qu'il est prudent de lever la suspension temporaire, sous réserve de certaines conditions.

### Que dois-je faire si j'ai d'autres questions?

Il s'agit d'un sujet complexe et parfois, malgré tous les efforts pour assurer que vous recevez des renseignements exacts et en temps opportun, des questions peuvent se poser. Pour obtenir plus de renseignements concernant le Régime et vos prestations de retraite, vous pouvez consulter le site **retraitescp.com** ou communiquer avec le Centre du régime de retraite en composant le 1 877 480-9220 (ATS 1 866 370-2725).

Sincères salutations,



Julie Philippe  
Directrice générale, Rémunération totale